

Compte rendu de la séance du 28 mars 2018

Secrétaire(s) de la séance:

Gabryel LACAZE

Ordre du jour:

- 1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 21 février 2018
- 2) Suppression d'un poste d'adjoint suite à la démission de Mme PICARD de cette fonction
- 3) Modification des délégués communaux
- 4) Modification des délégués intercommunaux
- 5) Syndicat Mixte du SCOT ABC – Avis sur la révision
- 6) Décision modification sur budget assainissement
- 7) Questions et informations diverses.

Délibérations du conseil:

Demande de points à rajouter à l'ordre du jour concernant les emprunts.

SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT SUITE LA DEMISSION DU 2EME ADJOINT (024 2018)

Monsieur le Maire explique que suite à la démission de Mme Françoise PICARD de sa fonction d'adjoint, nous avons reçu l'acceptation de cette démission de la Préfecture.

Le Conseil Municipal doit par conséquent maintenant se prononcer sur ce siège vacant.

Deux solutions sont offertes :

- Réduction du nombre de postes d'adjoints à 2 ;
- Maintien du nombre de postes à 3 avec élection d'un adjoint qui occupera le poste devenu vacant.

Au vu des deux années de mandat restantes, il ne semble pas utile de maintenir le nombre de poste d'adjoints à trois. Monsieur le Maire propose par conséquent de réduire le nombre d'adjoints à deux.

La suppression d'un poste d'adjoint modifiant automatiquement l'ordre du tableau de conseil municipal, l'adjoint d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions se trouve promu d'un rang au tableau des adjoints.

Par conséquent, Madame Véronique SIRON PERRIN étant 3^{ème} adjointe sur le tableau initial de 2014, elle se trouve automatiquement promu au rang de 2^{ème} adjointe.

Celle-ci percevra l'indemnité de fonction correspondante votée par délibération n° 19-2014 du 15 avril 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu la démission de Madame Françoise PICARD de sa fonction d'adjoint,

Vu l'acceptation de cette démission de la Préfecture,

ACCEPTE la réduction du nombre d'adjoints à deux ;

NOMME Mme Véronique SIRON PERRIN au rang de 2^{ème} adjoint ;

AUTORISE le Maire à modifier et transmettre à la Préfecture le tableau de Conseil Municipal.

MODIFICATION DES DELEGUES COMMUNAUX (025 2018)

Monsieur le Maire explique que Madame Françoise PICARD souhaitant se décharger de son rôle de rapporteur ou membre de la plupart des commissions communales, il convient de désigner des nouveaux membres pour la remplacer.

A la commission "Communication Information Manifestations Culturelles Sportives et Festivités", Madame Véronique SIRON PERRIN se présente en tant que rapporteur, à la commission "Action Sociale" se présente en tant que membre Monsieur Jacques JAMIN ceux-ci sont désignés à l'unanimité.

A la commission "Finances" se présentent Monsieur Gabryel LACAZE et Madame Dominique MARIE, avec 6 voix pour Gabryel LACAZE, 4 voix pour Dominique MARIE et 1 abstention, Monsieur Gabryel LACAZE est désigné membre de cette commission.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote ci-dessus adopte le tableau rectificatif suivant :

Commissions communales	Rapporteur	Membres
<u>Finances</u>	Max BESNARD	Véronique SIRON PERRIN, Gabryel LACAZE, Laure MORISSET, Pascal BRAIN, Sophie KOENIG
<u>Voirie, cimetière et bâtiments</u>	Max BESNARD	Jacques JAMIN, Sophie KOENIG, Véronique BALLEREAU, Gabryel LACAZE, Christophe SIMON, Pascal BRAIN
<u>Urbanisme, PLU et Remembrement</u>	Sophie KOENIG	Jacques JAMIN, Véronique SIRON PERRIN, Gabryel LACAZE, Christophe SIMON, Jean PETELLE, Pascal BRAIN
<u>Affaires scolaires</u>	Dominique MARIE	Véronique BALLEREAU, Véronique SIRON PERRIN, Eugénie BRUNEAU
<u>Personnel communal</u>	Max BESNARD	Jacques JAMIN, Véronique BALLEREAU, Gabryel LACAZE, Christophe SIMON, Sophie KOENIG
<u>Communication-Information Manifestations culturelles sportives + festivités</u>	Véronique SIRON PERRIN	Jacques JAMIN, Laure MORISSET, Eugénie BRUNEAU, Dominique MARIE, Véronique BALLEREAU, Jean PETELLE
<u>Citoyenneté</u>	Max BESNARD	Christophe SIMON
<u>Commission Action sociale</u>	Max BESNARD (Président)	Véronique SIRON PERRIN, Gabryel LACAZE, Jacques JAMIN, Dominique MARIE Christelle LEGENDRE, Lydia MARTIN, André MOLINEAU, Thierry VILLEMAINE
<u>AGEDI</u>	Max BESNARD	-
<u>Correspondant Défense</u>	Christophe SIMON	-
<u>Appel d'Offre</u>	Max BESNARD	Véronique SIRON PERRIN, Sophie KOENIG, Jean PETELLE
<u>Délégation de services publics</u>	Max BESNARD	Jacques JAMIN, Véronique SIRON PERRIN, Sophie KOENIG (titulaires) Jean PETELLE, Christophe SIMON, Gabryel LACAZE (suppléants)
<u>Sécurité et P.C.S.</u>	Christophe SIMON	Gabryel LACAZE, Jacques JAMIN
<u>Assainissement</u>	Max BESNARD	Jacques JAMIN, Jean PETELLE, Gabryel LACAZE
<u>Commission Electorale</u>	Max BESNARD (Président)	Véronique SIRON PERRIN, Jacques JAMIN Pascal BOURDIN, François MOLINEAU
<u>Commission Communale Impôts Directs</u> <i>(Sous réserve d'acceptation de la DDFP qui désigne 6 titulaires et 6 suppléants sur une liste de 12 de chaque)</i>	Max BESNARD (Président)	Michel BERTIN, Roland BERTRAND, Alain MOMPON, Sophie KOENIG, Jean PETELLE, Pascal BRAIN (titulaires) Véronique SIRON PERRIN, Nathalie PERCEREAU, Françoise PICARD, Jean-Claude BEAUFILS, Jacques JAMIN, Henri GAUDRON (suppléants)

MODIFICATION DES DELEGUES INTERCOMMUNAUX (026 2018)

Monsieur le Maire explique que Madame Françoise PICARD souhaitant se décharger de son rôle de délégué dans les syndicats ou organismes intercommunaux, il convient de désigner des nouveaux membres pour la remplacer.

Suite à la proposition de certains élus pour le remplacement de Madame Françoise PICARD, le maire propose le tableau rectificatif suivant :

Syndicats ou organismes intercommunaux	Délégués titulaires	Délégués suppléants
<u>CCBVC</u>	Max BESNARD Jacques JAMIN	-
<u>SCOT</u>	Sophie KOENIG	Christophe SIMON
<u>Pays Loire Touraine</u>	Laure MORISSET	Véronique BALLEREAU
<u>Cavités souterraines 37</u>	Françoise PICARD	Jean PETELLE
<u>SATESE</u>	Jacques JAMIN	Véronique BALLEREAU
<u>Service Voirie CCBVC (ancien SIBVC)</u>	Jacques JAMIN Gabryel LACAZE	Max BESNARD
<u>SIEIL</u>	Jacques JAMIN	Jean PETELLE
<u>Syndicat des eaux de la Vallée du Cher</u>	Max BESNARD Véronique SIRON PERRIN	Jacques JAMIN
<u>CNAS</u>	Dominique MARIE	Jacques JAMIN
<u>Coup de pouce</u>	Jacques JAMIN	Véronique SIRON PERRIN
<u>Comité de jumelage Bléré-Garrel</u>	Laure MORISSET	Véronique SIRON PERRIN
<u>Office de Tourisme de Bléré</u>	Eugénie BRUNEAU	Laure MORISSET
<u>Commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées</u>	Dominique MARIE	Véronique SIRON PERRIN
<u>Commission prospective</u>	Max BESNARD	-

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le tableau des délégués intercommunaux rectifié
- **AUTORISE** le Maire à communiquer le nom des nouveaux délégués aux organismes concernés.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT ABC - AVIS SUR LA REVISION (027 2018)

Le syndicat Mixte du SCOT ABC regroupe les communautés de Communes du Castelrenaudais, du val d'Amboise et de Bléré Val de Cher.

En février 2008, le Schéma de Cohérence Territoriale a été adopté par le conseil syndical du SCOT. Le document a été révisé en 2012 notamment pour y intégrer une étude liée au développement économique.

Le Syndicat a prescrit une révision générale du SCOT. Il a été arrêté une première fois en novembre 2016. Plusieurs avis défavorables avaient été émis.

Après plusieurs mois d'échanges et de travail, le document est aujourd'hui transmis, après un nouvel arrêt le 8 janvier 2018, à l'ensemble des Personnes Publiques Associées pour avis.

La commune est Personne Publique Associée (PPA) et dispose de 3 mois, à compter de la réception du dossier, pour émettre un avis. Le dossier a été reçu en mairie le 24 Janvier 2018.

Il convient que le conseil municipal émette un avis sur ce dossier.

Le conseil municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le périmètre du Schéma de Cohérence territoriale de l'Amboisie, du Blérois et du castelrenaudais, couvrant notre commune,

Vu l'adoption du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Amboisie, du Blérois et du castelrenaudais en date du 25 février 2008,

Vu la modification au SCOT ABC adoptée en 2012,

Vu la prescription d'une procédure de révision du SCOT ABC par le Comité Syndical du Syndicat mixte du SCOT ABC,

Vu le nouvel arrêt du projet de révision en date du 8 janvier 2018,

Vu la consultation de commune en tant que Personne Publique Associée,

Vu la réception du dossier par commune en date du 24 janvier 2018,

Vu que le conseil municipal dispose de 3 mois pour émettre un avis à compter de sa réception,

Après avoir pris connaissance du document présenté,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité/majorité

- **EMET un avis favorable au projet de document révisé du Schéma de Cohérence Territoriale adopté par le Comité syndical du SCOT ABC en date du 8 janvier 2018,**
- **DEMANDE à ce que l'aménagement de la RD 943 prévue par le Conseil Départemental soit ajouté dans le PADD et dans le DOO,**
- **DEMANDE à ce que le projet de déviation des communes de Truyes et Cormery et le projet de liaison entre la RD 943 et l'autoroute A 85 (Athée sur Cher) soient indiqués dans le PADD et/ou le DOO afin que ces projets puissent être possibles si les scénarii retenus impactent le territoire du SCOT.**
- **DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Président du SM du SCOT ABC,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier**

DECISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT (028 2018)

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une observation ayant été faite par la trésorerie d'Amboise car les opérations d'ordre budgétaires ne sont pas équilibrés, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :**DEPENSES RECETTES****TOTAL : 0.00 0.00****INVESTISSEMENT :****DEPENSES RECETTES**

2315 - 11	Installat°, matériel et outillage techni	0.10	
281532 (040)	Réseaux d'assainissement		0.10
TOTAL :		0.10	0.10
TOTAL :		0.10	0.10

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

EMPRUNT SUR BUDGET ASSAINISSEMENT (029 2018)

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération n° 13-2018 a été prise lors du dernier conseil municipal pour un emprunt de 30 000 € sur le budget assainissement.

Afin de compléter notre demande de financement, le Crédit Agricole demande une délibération reprenant le détail de l'emprunt.

Monsieur le Maire précise ci-dessous les détails de cet emprunt :

- Montant : 30 000 €
- Durée : 240 mois
- Taux : 1.71 %
- Frais de dossier : 120 €
- Type d'amortissement : échéance constante
- Périodicité des échéances : annuelle

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire a contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole selon les modalités précisées ci-dessus
- **AUTORISE** le Maire a signer tous documents concernant ce crédit.

EMPRUNT SUR BUDGET COMMUNE (030 2018)

Monsieur le Maire rappelle que dans le budget primitif, un crédit de 50 000 € a été prévu afin de financer l'achat de matériel.

Afin de compléter notre demande de financement, le Crédit Agricole demande une délibération reprenant le détail de l'emprunt.

Monsieur le Maire précise ci-dessous les détails de cet emprunt :

- Montant : 50 000 €
- Durée : 60 mois
- Taux : 0.59 %
- Frais de dossier : 120 €
- Type d'amortissement : échéance constante
- Périodicité des échéances : annuelle

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire a contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole selon les modalités précisées ci-dessus

- **AUTORISE** le Maire a signer tous documents concernant ce crédit.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Vide grenier organisé par l'APE le jeudi 10 mai 2018 : le Maire propose aux élus de faire un stand au nom de la commune, à réfléchir.
- Courrier du conseil régional concernant le maintien du service public ferroviaire, proposition d'envoi d'un voeu 6 voix pour 5 voix contre
- Monsieur le Maire explique le PCEACT
- Utilisation de la salle des fêtes pour une association
- Compte rendu du conseil d'école qui s'est déroulé le vendredi 23 mars.